



Probleme de bail lié au divorce

Par **aspirine**, le **16/08/2010** à **14:17**

Bonjour,

le jugement de divorce indique au 09 09 09 que le bail revient à Monsieur. Or l'état des lieux de sortie à lieu cette semaine et Monsieur ne sera pas là.

Suis-je responsable en tant que ex epouse sachant que le bailleur ignorait jusqu'à la semaine dernière un quelconque jugement.

Merci de vos indications.

Bien cordialement

Par **fabienne034**, le **17/08/2010** à **15:20**

le bail continue au nom de monsieur seul, il est seul responsable, le jugement est opposable au tiers

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **aspirine**, le **18/08/2010** à **09:00**

Bonjour et merci de votre réponse.

Dois-je adresser au bailleur un RAR avec de nouveau le jugement (que je lui avais faxé) avec la phrase que vous m'avez inscrite ?

Bien cordialement